

L'AMI DU ROI,

DES FRANÇAIS, DE L'ORDRE ET SUR-TOUT DE LA VÉRITÉ,

PAR LES CONTINUATEURS DE FRERON.

Fin de l'opinion de M. de Clermont-Tonnerre.

On dira, les gardes nationales Françaises ont été invitées, demandées dans cette ville, étrangère à la domination Française; elles y ont exercé un empire de bienfaisance, il est vrai, et d'humanité; mais enfin, elles y ont été. A tous ces symptômes, dira-t-on chez les nations jalouses ou ennemies, on reconnoît la marche constante des Français, de ce peuple entreprenant, courageux, qui, sous ses rois absolus, nous menaça, nous attaqua, nous fit partager son joug, et qui, aujourd'hui injuste, vient, avec toute la force de sa liberté, avec tous les moyens d'une politique romaine, nous enlever des provinces, en disant: c'est pour les rendre libres.

Reconnoissez, dira-t-on, dans cette réunion prétendue une véritable conquête.

Voilà, MM., ce qui, présenté sous les couleurs les plus odieuses, réveillera contre vous la jalousie de l'Europe, et l'on aura raison contre vous; et toutes ces considérations sont vraies, et la réunion provoquée, sanglante, précédée du supplice ou de l'émigration des opposans, est une véritable conquête.

Ce ne sont pas là des prétextes, ce seront des raisons; et si, comme l'a dit M. Péthion, il est difficile d'enlever à nos ennemis des prétextes de nous attaquer, il est du moins essentiel de ne pas mettre de leur côté celle dont la victoire n'abandonna jamais constamment les drapeaux, la justice.

Eh! MM., quelle que soit la diversité des intentions contraires à nos principes, nous avons pu, nous pourrions les repousser avec avantage.

« Que vous importe, pourrions-nous dire, quels sont nos principes, quelle est notre constitution nouvelle? Libres chez nous, nous ne menaçons la liberté d'aucun peuple, l'autorité d'aucune puissance; nous n'étendrons pas nos frontières. Laissez-nous donc cette liberté dont vous ne sentez peut-être pas le prix, mais qui, en ajoutant une nouvelle moralité à notre politique, une nouvelle vertu à nos

principes de justice, vous est un sûr garant de nos intentions pacifiques: ce mot répondoit à tout; et si vous acceptez cette réunion que la violence, le sang et la faction ont préparée, on ne pourra plus le dire.

Repoussez donc, Messieurs, la proposition que l'on ose vous faire; la réunion du comtat qui ne veut pas se donner, est une conquête: la réunion d'Avignon qui ne consent à se donner que depuis qu'une faction a étouffé les volontés contraires, ou chassé les opposans, est encore une conquête. Repoussez donc cette proposition, je vous en conjure au nom de la patrie, de la justice et de votre gloire; et si ces puissants motifs échouoient contre le mauvais génie de la France, souffrez que je vous supplie de me permettre de vous rappeler qu'au moment de voir dépouiller le faible, et commettre une iniquité, j'ai invoqué au milieu de vous la voix sainte de la justice, et appelé sur moi, si je me trompe, et sur mes adversaires, s'ils vous égarent, le jugement de la postérité.

Jugement de l'affaire d'Avignon.

Le superbe tableau de la révolution d'Avignon avoit des caractères de ressemblance trop frappans avec son modèle, la révolution de France, pour que les auteurs de celle-ci ne se reconnussent pas dans le portrait hideux des révolutionnaires du Comtat, tracé de main de maître, par M. de Clermont-Tonnerre; aussi a-t-il été souvent interrompu par de violens murmures; mais, autant par sa fermeté que par son éloquence, il est parvenu à commander le silence. « Si mes raisons, a-t-il dit, sont mauvaises, il est impolitique de m'interrompre; vous aurez le plaisir de me réfuter: si elles sont bonnes, vous devez les entendre, pour en profiter ».

Le côté droit tout entier les trouvoit excellentes, et en demandoit l'impression; mais le côté gauche, qui prodigue l'or de la nation pour répandre, par la voie de l'impression, les diatribes, les sophismes,

Les erreurs historiques et politiques des Robespierre et autres de cette force, a invoqué la question préalable, dès qu'on a proposé de faire imprimer le discours de M. de Clermont. La noblesse des sentimens de cet orateur a bientôt terminé ce débat. « L'argent de la nation, a-t-il dit, ne doit pas être employé à la publication des vérités que je puis et que je veux publier moi-même ». Que d'argent on eût épargné à la nation, si tous les membres de l'assemblée étoient animés des mêmes sentimens ! si, plus jaloux des intérêts de la nation, que de ceux de leur vanité personnelle, ils ne prodiguoient pas les trésors de l'état, sous prétexte de publier des discours qui obtiennent bien l'honneur d'être imprimés par ordre, mais qui ne peuvent obtenir celui d'être lus. Si ces discours sont dignes de l'impression, ils seront achetés. Il est inutile de mettre sur le compte de la nation une dépense que feroient les lecteurs curieux de ces chefs-d'œuvre : au contraire, s'ils ne sont pas dignes d'être achetés, il est injuste de faire payer à l'état l'impression d'un ouvrage qui n'est destiné qu'à la beurrière.

M. Bouche se disposa à s'emparer de la tribune ; mais un si foible champion n'étoit propre qu'à rendre le triomphe de M. de Clermont plus complet et plus brillant. M. de Mirabeau, qui excelle dans la tactique des tribunes, a senti quel tort feroit à la cause d'Avignon un aussi mauvais défenseur, et s'est empressé de lui enlever la parole.

Cependant M. de Mirabeau lui-même n'a pas osé combattre, de front et à découvert, M. de Clermont-Tonnerre. Il n'a pas osé discuter la question de droit politique ; il a même été forcé de convenir qu'il n'étoit ni du devoir ni de l'intérêt actuel de l'assemblée de s'emparer d'Avignon ; avec bien précieusement et qui contrastent fort avec les bravades et les rodomontades des Pétion et des Robespierre. Mais ce que M. de Mirabeau feint d'accorder d'une main, il sait le reprendre de l'autre ; et, sous une modération apparente, il exerce tous les droits de la conquête la plus violente. Il propose donc d'envoyer des troupes de ligne à Avignon, au nom et sous les ordres du roi, et d'ordonner à ces troupes d'agir de concert avec les officiers municipaux de cette ville. Le prétexte qu'il prend pour y établir une garnison française, c'est la nécessité de protéger les établissemens que nous y avons, et les François qui y sont résidans. Oh ! qu'ils seront, en effet, efficacement protégés quand ils seront livrés à la discrétion de ces officiers municipaux, qui n'ont d'autre titre que la violence, qui ne connoissent d'autres droits que la force, qui se sont emparés du pouvoir à main armée, dont les mains, récemment souillées par la profanation sacrilège des églises, sont teintes encore du sang de leur concitoyens ; qui ont enfin forcé tout ce que cette ville renfermoit d'honnêtes citoyens, à fuir une patrie ingrate qui dévore ses habitans ?

Si M. de Mirabeau craignoit les suites d'une usurpation manifeste, ce n'étoit pas au nom du roi de

France, et par ordre de l'assemblée, c'étoit au nom du pape qu'il falloit envoyer des troupes dans Avignon ; ce n'étoit pas avec des officiers rebelles qu'il falloit ordonner à ces troupes de se concerter, mais avec le souverain légitime, ou avec les officiers civils qu'il chargerait de l'administration et de la police de ses états.

De quel droit, dira le pape, diront toutes les puissances étrangères, de quel droit envoyez-vous en votre nom et de votre autorité des troupes dans un territoire qui n'est pas le vôtre ? De quel droit sur-tout avez-vous ordonné que toutes les opérations militaires seront réglées et dirigées par des officiers rebelles. Si vous reconnoissez ces officiers, vous avez prononcé contre les droits du pape ; si vous regardez la municipalité d'Avignon comme une poignée de rebelles, avez-vous pu lui confier la direction et l'emploi de la force militaire ?

Ainsi, sans oser prononcer le mot de conquête, M. de Mirabeau propose réellement de la faire ; et l'envoi des troupes n'est autre chose, sous un nom déguisé, qu'une vraie prise de possession. Forcé d'avouer ou que nous n'avons aucuns droits sur Avignon, ou qu'il seroit imprudent de les exercer, M. de Mirabeau cependant veut, par des détours artificieux, engager la France à s'emparer de cette ville, qu'il trouve à sa bienséance.

Mais a-t-il pu croire que les puissances étrangères qui nous observent, seroient dupes de cet artifice grossier, de cette modération hypocrite, de cette escobarde ; et qu'elles ne nous regarderoient pas comme conquérans d'Avignon, lorsque nous y voulons exercer tous les droits de la souveraineté, lorsque de notre pleine puissance, sans faire même mention du pape, nous plaçons dans cette ville des troupes que nous subordonnons à des officiers qui se déclarent les nôtres, et qui ont levé l'étendard de la révolte, contre leur légitime souverain ?

Ainsi, dans cette usurpation mal déguisée, je ne vois qu'un défaut de loyauté, et point de prudence. Si vous avez des droits, ayez le courage de les réclamer : si vous n'en avez pas, ou si vous ne vous croyez pas en état de les soutenir, n'ayez pas la témérité de les exercer. Dire que l'intérêt et le devoir défendent d'accepter une ville qui vient s'offrir à nous, et cependant y exercer les droits de la souveraineté, c'est manifester tout-à-la-fois la soif de la conquête, le désir d'une injustice, et la crainte de la commettre ; c'est trahir son ambition et sa foiblesse ; et je ne reconnois pas à ces traits la fierté et la loyauté d'un peuple libre, qui ne veut rien qui ne soit juste, et qui peut tout ce qu'il veut, suivant l'oracle du Journaliste de Paris.

Aussi plusieurs membres se sont élevés contre ce projet de décret, qu'ils trouvoient indigne de la nation qui fut toujours la plus recommandable par sa franchise et son intrépidité. Vous allez, disoit M. de Montlausier, plaider avec le Pape, les mains garnies. C'est la maxime du palais ; ce ne doit pas être celle d'augustes législateurs.

M. l'abbé Maury se présenta pour faire sentir l'inconséquence et la témérité du décret, auquel il vouloit, pour le rendre équitable, faire ajouter que les troupes seroient envoyées à la réquisition du Pape, et avec ordre de se concerter avec ses préposés. Mais on sentit quel avantage auroit ce véhément orateur dans une cause si juste et si évidente: les cris redoublés, *aux voix, aux voix*, le forcèrent de quitter la tribune.

Cependant, avant d'y procéder, on crut pouvoir entendre M. d'André, membre du côté gauche, et qu'on croyoit devoir parler dans le sens de la révolution. Mais on eut bientôt lieu de se repentir de la complaisance qu'on avoit eue pour lui. « Vous en faites, dit-il, trop, ou trop peu. Si vous reconnoissez la municipalité d'Avignon, puisqu'elle est révoltée contre le pape, et qu'elle se donne à vous, il faut accepter le don qu'elle vous fait. Si vous ne la reconnoissez pas, si, comme moi, vous la regardez comme une usurpation séditionneuse, vous faites beaucoup trop en lui confiant la direction et l'emploi de vos troupes. »

Ce raisonnement vif et pressant n'a fait aucune impression, et le décret proposé par M. de Mirabeau a été adopté.

Dans les transports de joie que cause ce triomphe, on décréta enfin l'élargissement des citoyens d'Avignon, depuis si long-tems détenus dans les prisons d'Orange. Cette justice tardive sera-t-elle un bienfait pour eux? Puisqu'il faut qu'ils aillent se livrer à discrétion de leurs persécuteurs, de ces mêmes officiers municipaux, à la fureur desquels la brave garde nationale d'Orange avoit eu tant de peine à les soustraire?

Lettre à M. le comte de Mirabeau.

MONSIEUR,

Quand une vierge timide sent son cœur agité par quelques scrupules, elle s'adresse à un sage directeur, et bientôt les incertitudes disparaissent devant la douce lumière que répand dans son ame le saint docteur.

Vous n'êtes pas un saint, M. le comte. A dieu ne plaise que je veuille faire cette injure à votre esprit. Mais vous êtes l'oracle du jour, et c'est tout ce qu'il me faut dans ce moment.

Quoique je n'aye pas l'honneur d'occuper un poste dans votre redoutable phalange, je n'en suis pas moins un jeune patriote plein de respect pour les lois, et réellement animé du desir de me soutenir à la hauteur de notre sublime constitution. Mais il est des momens de tiédeur dont ma bonne volonté ne peut pas se défendre; mille incertitudes tourmentent mon esprit, et les événemens portent le désordre dans mes idées.

Je vous ai entendu, M. le comte, dans la séance du samedi soir. Que vous m'avez paru grand et noble, lorsque nous développant les principes de l'honneur, du véritable honneur (1), le brigandage fut par vous réduit en système!

Sous l'ancien régime, du tems de l'activité de la maréchaussée, le grand Mandrin disoit à ses phalanges: *volez tout, mais ne détruisez rien.* Combien la révolution a changé nos idées sur cette partie de l'administration! Que les principes de la liberté sont purs sur cette matière! Que toute l'Europe admire un peuple *regénéré* par vos soins! Un peuple livré au sublime abandon du véritable honneur, un peuple *violent, mais exorable, excessif, mais généreux, un peuple en insurrection et rendu à sa dignité naturelle, par une constitution libre.* Que toute l'Europe, dis-je, voye avec admiration ce peuple *rendu à sa dignité naturelle détruire avec ordre et avec calme la maison proscrie d'un citoyen, d'un législateur, et vidant ensuite ses poches, pour prouver qu'aucune bassesse n'avoit souillé une juste vengeance.*

Au plus haut période de mon admiration, M. le comte, les scrupules sont cependant venus assaillir mon ame; et c'est ici que je commence à être coupable. J'ai osé un moment opposer à votre sublime pratique, à votre véritable honneur une théorie vraiment enfantine; la déclaration des droits de l'homme, le respect pour les propriétés, les loix de la liberté, qui répugnent au premier abord à voir un peuple s'ériger lui-même en accusateur, en juge et en bourreau. J'ai cru appercevoir dans ces froides considérations quelques principes d'honneur; mais mon ame s'est bientôt relevée de ces mortelles angoisses. De l'honneur, me suis-je dit, cela peut être; mais c'est de l'ancien honneur: et ce n'est pas là, sans doute, ce que l'orateur entend par *le véritable honneur.* Le nom de *Mirabeau*, que je prononçai au milieu de ce raisonnement civique, électrisa mon cœur; et les scrupules s'évanouirent comme l'ombre devant un soleil brillant. *Mahomet* a parlé, m'écriai-je avec enthousiasme, que *Seïde* courbe son front et se soumette avec respect! Aussi-tôt mon patriotisme se ranima; *le véritable honneur* enflamma mon cœur; je devins tout-à-coup *violent, mais exorable, excessif, mais généreux; et rendu à ma dignité naturelle*, je me sentois prêt à aller *saccager les maisons avec ordre et avec calme*, dussai-je faire le sacrifice de mon butin, et *vider mes poches en sortant.*

Je jouissois pleinement de mon ivresse patriotique, M. le comte, lorsqu'une proclamation de la municipalité est venue déranger mon système de *véritable honneur et de dignité naturelle.*

(1) Voyez le Moniteur, discours de M. de Mirabeau.

La municipalité de Paris repousse avec horreur, au nom du peuple qu'elle représente, les complimens que vous lui faites. Elle témoigne une profonde douleur de cette expédition, si conforme aux principes du véritable honneur; elle menace d'employer tous les moyens de force que ses concitoyens lui ont confiés, pour arrêter les explosions patriotiques du véritable honneur de ce peuple rendu à sa dignité naturelle. Elle traite de mal-intentionnés ceux qui égarent ainsi un peuple généreux, mais excessif, violent, mais exorable; elle n'a aucun égard pour le sublime mouvement qui détermine tous vos honnêtes gens à vider leurs poches en sortant; elle oublie absolument que ce peuple irrité a montré à madame Castries la plus tendre sollicitude, les égards les plus affectueux. Cette municipalité de Paris compte sans doute que madame Castries, qui n'a pas quitté la Suisse depuis un an, se chargera elle-même de témoigner à vos phalanges la reconnaissance qu'elle doit à leur tendre sollicitude et à leurs égards affectueux.

Pour dernier état de choses, M. le comte, la proclamation de la municipalité de Paris a reçu l'approbation de tout le peuple de son ressort; d'un autre côté, vous avez recueilli les applaudissemens de la majorité de l'assemblée, vos sublimes motifs ont déterminé son décret, et c'est ce qui cause mon embarras.

Il est clair qu'il y a dans ce moment dans Paris, deux véritables honneurs, deux dignités naturelles, deux libertés, deux constitutions, deux calmes, deux paix, deux Dames de Castries, deux troupes patriotes, vos phalanges et la garde nationale, deux peuples, l'un qui pille et l'autre qui gémit; deux magistrats, l'un qui approuve la dévastation, pourvu qu'on vider ses poches, l'autre qui la condamne, même avec son amendement.

Il ne faut pas, M. le comte, accuser de trop de simplicité ceux qui sont dans l'embarras du choix, et n'attendent que votre décision pour prendre un parti.

Je suis avec un profond respect, M. le comte,

Votre, etc.

Lettre au Rédacteur de l'Ami du Roi.

Paris, le 21 novembre 1790

En attendant, Monsieur, que je le fasse moi-même, je vous prie d'instruire le public que le dernier numéro du Journal politique, joint au Mercure de France, et du Journal de Genève, numéro publié samedi dernier, a été mutilé, à mon rescu, dans l'imprimerie dont je ne suis point propriétaire. Sans que j'aie pu en avoir aucune connoissance, on a retranché des paragraphes entiers, des articles importants, et près de quinze pages. Je ne puis reconnoître mon ouvrage dans cette production défigurée, et je me hâte de désavouer ces mutilations. Parmi celles dont je me plains, se trouve le retranchement d'une observation que j'avois faite, entre plusieurs autres, sur le discours que prononça M. de Mirabeau, dans la séance du samedi 15; séance totalement exténuée dans ce journal qui a paru sous mon nom. Suivant le *Moniteur* et mes notes propres, M. de Mirabeau annonça que les dévastateurs de l'hôtel de Castries avoient montré à Madame de Castries, si respectable par son âge, la plus tendre sollicitude et les égards les plus affectueux. Je relevois cette erreur, en annonçant le fait incontestable du séjour de Madame la maréchale de Castries en Suisse, depuis un an. Cette rectification a sans doute paru criminelle à mes correcteurs, plus frappés des menaces qu'on m'a notifiées à moi-même, dans mon domicile, jeudi dernier, que de ce que je dois à mon honneur, à ma réputation et à mes principes. Je rendrai compte, dans peu de jours, de cette scène si étrange dans un pays où tout retentit du mot de liberté, et j'y annoncerai au public les résolutions qu'elle nécessite de ma part.

Je suis, avec une considération distinguée,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MALLET DU PAN.

On souscrit pour ce Journal, rédigé par les Continuateurs de FRÉRON, chez Madame FRÉRON même, rue Saint-André-des-Arts, n^o 37, au coin de celle de l'Eperon.

Le prix de la souscription pour Paris est de 30 livres pour un an; de 16 livres pour six mois, de 9 pour trois mois:

Pour la province de 35 livres pour un an; de 18 livres pour six mois; de 10 pour trois mois.

On souscrit aussi en province, chez tous les libraires, bureaux tous les dect à poste.

On prévient qu'il faut affranchir le port des lettres et de l'argent.

Toutes les lettres qui ne seront point affranchies resteront au rebut à la poste.

On souscrit aussi en province, chez tous les libraires, et à tous les bureaux de poste.

On prévient qu'il faut affranchir le port des lettres et de l'argent.

Toutes les lettres qui ne seront point affranchies resteront au rebut à la poste.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE L'AMI DU ROI.